

Envoyé en préfecture le 19/10/2023
Reçu en préfecture le 19/10/2023
Publié le
ID : 011-211100524-20231018-PV18102023-AU

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BROUSSES ET VILLARET
Séance du 18 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du foyer communal, sous la présidence de Monsieur DUFOR-LORIOLE Yannick, Maire.

Présents : Monsieur DUFOR-LORIOLE Yannick ; Monsieur PETERMANN Jean-Louis ; Monsieur BOURJADE Olivier ; Madame BONNAFOUS Virginie ; Madame MARTINEZ Pascale ; Monsieur LAFFON Gilles ; Madame PECH Pierrette ; Monsieur JUST Stéphane ; Madame BONNAFOUS Nadine ;

Absents : Monsieur JAMBERT Mathieu ;

Secrétaire : Madame BONNAFOUS Virginie

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du conseil municipal du 30 août 2023
- Demande subvention au Département et à l'Etat - Projet extension cimetière du Villaret
- Choix entreprises - Changement des menuiseries et isolation des rampants du foyer
- Questions diverses

Approbation du conseil municipal en date du 30 août 2023

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide : Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 30 août 2023. Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Demande subvention au Département et à l'Etat – Projet extension cimetière du Villaret

Monsieur le Maire rappelle le contexte au conseil municipal : la capacité est limitée car il ne reste plus que deux places. Les habitants du Villaret devront acheter une concession au cimetière de Brousses.

Monsieur le Maire présente l'estimatif détaillé des travaux :

Devis A2S CONSTRUCTION : travaux de maçonnerie, enduit et mise en place du portail	32 136.08€HT, soit 38 563.29€TTC
Devis GRANIMOND : fourniture et pose de deux columbariums de 6 cases	7 964.00€HT, soit 9 556.80€TTC
TOTAL des travaux	40 100.08€HT, soit 48 120.09€TTC

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal de la nécessité de demander une subvention auprès du conseil départemental à hauteur de 50% du montant 40 100.08HT, soit 20 050.04€HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès du Département.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal de la nécessité de demander une subvention auprès de l'état à hauteur de 40% du montant 40 100.08HT, soit 16 040.04€HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès de l'Etat.

Choix entreprises – Changement des menuiseries et isolation des rampants du foyer

Monsieur le Maire présente les différents devis :

Pour le changement des menuiseries :

- LANGUEDOC ALU pour un montant de 11 132.76€HT, soit un montant de 12 246.04€TTC
- CONTE HABITAT pour un montant de 11 835.37€HT, soit un montant de 14 202.44€TTC
- FMA pour un montant de 19 987.91€HT, soit un montant de 23 985.49€TTC
- ETS LABEUR pour un montant de 12 845.00€HT, soit un montant de 15 414.00€TTC

Pour l'isolation des rampants :

- CONTE HABITAT pour un montant de 16 295.08€HT, soit un montant de 19 554.10€TTC

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de choisir les entreprises suivantes :

- Changement des menuiseries : LANGUEDOC ALU pour un montant de 11 132.76€HT, soit un montant de 12 246.04€TTC
- Isolation des rampants : CONTE HABITAT pour un montant de 16 295.08€HT, soit un montant de 19 554.10€TTC

Le conseil municipal décide à l'unanimité le choix proposé, et autorise Monsieur le Maire à signer les devis et à lancer les travaux.

Questions diverses

Monsieur PETERMANN informe que les devis pour le curage du ruisseau Chemin du cimetière au Villaret, réalisation de places de parking rue de la mairie, face à l'église de Brousses ont été signés auprès de l'entreprise A2S CONSTRUCTION.

Monsieur le Maire informe qu'un mail a été adressé à toutes les associations de la commune pour informer que suite à l'acquisition de la parcelle au Villaret, l'idée de jardins partagés a été émise. Il s'agit de voir si une association veut prendre en charge cette gestion.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal est clos à 19h40.

La secrétaire

Monsieur le Maire

